



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 34266

### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes émises par différents syndicats concernant le projet de réforme des lycées. Alors que ce projet est encore aujourd'hui à l'état de propositions, il semblerait qu'il ait été annoncé que cette réforme entrera en application dès la rentrée prochaine. Les différents syndicats dénoncent donc, une nouvelle fois, une réforme qui risque de se réaliser sans réelle concertation. Ainsi, la FSU, principale fédération enseignante constate « qu'il semble sinon urgent d'attendre, du moins de prendre le temps de la réflexion et de la négociation avant de valider la réforme des lycées ». L'union nationale lycéenne (UNL), le Snep-FSU et le SNALC-CSEN pointent du doigt une nouvelle marche forcée vers une nouvelle organisation. La nouvelle présidente de l'UNL affirme, quant à elle, que « la rapidité d'exécution ne permettra pas d'aller au fond des choses » et craint que la réforme ne soit, en fait, qu'au « service des restrictions budgétaires ». Les syndicats constatent que, bien que la hiérarchie actuelle ne soit pas parfaite, une réforme en la matière aussi brutale pourrait aboutir à un système encore pire. Il lui demande donc de prendre le temps nécessaire à la consultation des principaux acteurs, afin d'éviter une prise de décision unilatérale.

### Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport à M. le ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34266

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 novembre 2008, page 9458

**Réponse publiée le** : 12 mai 2009, page 4623